

Communiqué de presse

| |
|---|
| <p style="text-align: center;">Protocole d'accord de collaboration entre la zone de police WOKRA (Wezembeek-Oppem – Kraainem) et la zone de police MONTGOMERY (Woluwe-Saint-Pierre – Woluwe-Saint-Lambert - Etterbeek)</p> |
|---|

Ce jeudi 19 mars 2009, la Zone de police WOKRA (ZP 5401) et la Zone de police MONTGOMERY (ZP 5343) ont signé un protocole d'accord de collaboration réciproque en matière de maintien de l'ordre public, d'aide aux victimes, de procédures disciplinaires, de techno-prévention et de formation de la brigade canine.

L'objectif est de permettre à la zone Wokra, qui dispose d'effectif plus réduit (67 personnes dont 12 civils) de bénéficier, en cas de nécessité ou d'événements exceptionnels de l'appui logistique et en personnel de la part de la zone Montgomery (515 effectifs dont 65 civils).

1. Ordre public

Dans le cadre d'événements inopinés, la zone de police Wokra pourra demander la mise en œuvre urgente d'un engagement en personnel de la zone Montgomery. Il sera accordé en fonction des moyens disponibles et sans affecter le service minimum à garantir aux citoyens.

2. Bureau d'aide aux victimes et cellule psycho-sociale

En cas de circonstances graves et exceptionnelles la zone de police Wokra pourra faire appel au Bureau d'aide aux victimes ou à la cellule psycho-sociale de la zone Montgomery

3. Appui dans le domaine de la procédure disciplinaire

La zone de police Montgomery s'engage à répondre aux questions ponctuelles posées par la zone de police Wokra sur les différents aspects de la procédure disciplinaire.

4. Informations en matière de techno-prévention

La zone de police Montgomery dispensera aux membres du personnel de la zone Wokra les informations utiles dans le domaine de la techno-prévention.

5. Appui canin

Les deux zones de Police s'engagent à organiser en commun, dans la mesure du possible, le recyclage et l'entraînement des maîtres chien.

Principes généraux

Dans tous les cas, l'appui fourni n'est octroyé qu'à concurrence des moyens disponibles et ne peut porter préjudice à l'exécution des missions légales des parties ni affecter le service minimum à garantir aux citoyens. Chaque zone reste responsable pour la mise en œuvre de son propre personnel, matériel ou infrastructure.

DUREE

Le protocole est conclu pour un an et sera évalué avant chaque renouvellement d'une même durée. Chaque zone peut décider de ne pas renouveler l'accord et y mettre fin à tout moment, moyennant un préavis d'un mois.

Informations pratiques

zone de police MONTGOMERY

Woluwe-Saint-Pierre – Woluwe-Saint-Lambert - Etterbeek

Président du Collège de police : Willem Draps Bourgmestre de Woluwe-Saint-Pierre

Chef de Corps de la zone de police Montgomery : commissaire en chef
Jean-Marie Brabant.

Renseignements : 0000 <http://www.policemontgomery.irisnet.be>

zone de police WOKRA :

Wezembeek-Oppem – Kraainem

Président du Collège de police : François Van Hoobrouck, Bourgmestre de Wezembeek-
Oppem

Chef de corps de la zone Wokra : Commissaire en chef Johan Vander Veken

Renseignements : 02.766.18.18 - <http://www.wokra.be>

